

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19-368-1927 chargeant M. Cavaillé de l'expédition des affaires courantes el urgentes.

n° 19-368-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 368 du 31/07/1927

Date de publication
19 juillet 1927

Date du numéro
31 juillet 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: En raison de l'absence de Djibouti pendant plusieurs jours du chef de la colonie,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

M. Cavaillé administrateur de la classe des colonies, chef du service des affaires politiques est chargé, pendant la durée l'absence de Dubout du chef de la colonie de l'expédition des affaires courantes et urgentes. M. Cavaillé signer : Pour le Gouverneur absent et par ordre: L'Administrateur chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, Art, 2 — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

chapon-baissac